



SÉANCE DU 08 Février 2024

(Date de convocation 05 février 2024)

Délibération N° 20240208 - 8

Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le huit février deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert, (procuration donnée à Mme Aurore VILLE), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Benjamin Soucaze-Soudat, (procuration donnée à M. M. Etienne Lay).

Secrétaire de séance : Mme Aurore VILLE

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois. Le tableau des effectifs de la commune de Campan est le suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS							
EMPLOIS PERMANENTS	GRADES	CATEGORIE	POSITION STATUTAIRE	QUOTITE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	EMPLOIS BUDGETISES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)					10,00	10,00	1,00
Attaché		A			1,00	1,00	0,00
Directrice générale des services	Attaché	A	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Redacteur		B			1,00	1,00	0,00
Responsable Ressources humaines	Rédacteur principal 1ère classe	B	Activité	35/35	1,00	1,00	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe		C			2,00	2,00	0,00
Assistante de gestion administrative, financière et comptable	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Assistante de gestion administrative, urbanisme et pastoralisme	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe		C			2,00	2,00	0,00
Assistante des Ressources Humaines	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Assistante de gestion administrative et chargée d'accueil (poste)	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Activité	12/35e	1,00	1,00	0,00
Ajoint administratif territorial		C			4,00	4,00	1,00
Assistante de gestion administrative ressources naturelles et environnement	Adjoint administratif territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'accueil et gestion administrative (mairie)	Adjoint administratif territorial	C	Activité	32/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'accueil et gestion administrative (mairie)	Adjoint administratif territorial	C	Activité	28/35e	1,00	1,00	0,00

Chargé de Communication	Adjoint administratif territorial	C	Activité	17,50/35e	1,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (b)					21,00	19,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe		B			1,00	1,00	0,00
Responsable du service technique	Technicien principal de 1ère classe	B	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe					1,00	1,00	0,00
Chargé de communication	Technicien principal de 2ème classe	B	Vacant	35/35ème	1	0	1,00
Agent de maîtrise principal		C			3,00	2,00	1,00
Chef d'équipe du service technique	Agent de maîtrise principal	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Agent de maîtrise principal	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de maîtrise		C			0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe du service technique	Agent de maîtrise	c	A Pourvoir	35/35ème	0	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe		C			5,00	5,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent en charge de la cantine, garderie et entretien des bâtiments scolaires	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	27,13/35	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique territorial		C			11,00	10,00	1,00
Agent polyvalent ASVP/ chargé du suivi du bois	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural en charge des espaces verts	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	c	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de propreté des espaces publics	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de propreté des espaces publics	Adjoint technique territorial	C	Activité	28/35e	1,00	1,00	0,00
Agent périscolaire	Adjoint technique territorial	C	Activité	34/35è	1,00	1,00	0,00
Agent périscolaire	Adjoint technique territorial	C	Activité	14/35e	1,00	0,00	1,00
Agent périscolaire	Adjoint technique territorial	C	Activité	22/35e	1,00	1,00	0,00
Agent périscolaire	Adjoint technique territorial	c	Activité	26/35e	1,00	1,00	0,00
ATSEM	Adjoint technique territorial	C	Activité	33,44/35e	1,00	1,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)					1,00	1,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles		C			1,00	1,00	0,00
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des éco	C	Activité	33,44/35e	1,00	1,00	0,00
TOTAL 1 (a+b+c)					32,00	30,00	3,00

Il est proposé d'adopter le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

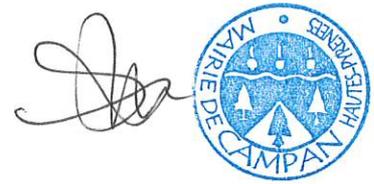
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : d'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 14/02/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet



Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20240208-20240208-8-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024